



AVIS À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

FACILITÉ AFRICAINE DE SOUTIEN JURIDIQUE (ALSF)

Consultant individuel pour services de traduction (à court terme)

Des manifestations d'intérêt sont sollicitées pour des consultants individuels (traducteurs):

Brève description de la mission : **Consultant individuel pour services de traduction**

Département émettant la demande : **ALSF – Facilité africaine de soutien juridique**

Lieu d'affectation : **N/A**

Durée de la mission : **Décembre 2017 à Juin 2018 (6 mois)**

Date indicative de début : **1 décembre 2017**

Date limite de dépôt des candidatures : **6 novembre 2017**

Candidatures à soumettre à : alsf@afdb.org

Toutes les questions et demandes de précisions peuvent être envoyées à : c.freiredacosta@afdb.org

Termes de référence

La Facilité africaine de soutien juridique (« ALSF » ou la « Facilité ») invite par la présente les Consultants individuels à manifester leur intérêt pour la mission suivante : services de traduction de l'anglais vers le français, du français vers l'anglais, de l'anglais ou du français vers le portugais et du portugais vers l'anglais ou le français.

L'ALSF souhaite recourir aux services de six (6) Consultants individuels pour traduire les documents de la Facilité selon les besoins.

1. Informations générales concernant ALSF

L'ALSF est hébergée par la Banque africaine de développement à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Les principaux objectifs de la Facilité sont les suivants : i) aider les gouvernements africains à se défendre

dans le cadre de procès intentés à leur encontre par les fonds vautours (et autres entités similaires) ; ii) fournir des services de conseil juridique aux gouvernements africains dans le cadre de la négociation de transactions commerciales complexes relatives aux ressources extractives, aux infrastructures, aux PPP, à la dette et aux accords commerciaux connexes ; iii) renforcer les capacités des avocats intervenant dans les domaines susdits ; et iv) développer des produits du savoir.

La Facilité souhaite recourir aux services de six (6) traducteurs (le(s) « Consultant(s) ») pour assurer des services de traduction de documents juridiques et institutionnels élaborés par le personnel technique de la Facilité.

2. Objectifs et tâches de la mission

- la Facilité fera appel au Consultant en fonction des besoins de traduction pendant toute la durée du contrat ;
- le Consultant sera responsable de la traduction et de la révision de documents juridiques et institutionnels rédigés (de l'anglais vers le français, du français vers l'anglais, de l'anglais ou du français vers le portugais et du portugais vers l'anglais ou le français) préparés par le personnel technique de l'ALSF tout au long de ses activités et de ses opérations ;
- les documents à traduire porteront, mais sans s'y limiter, sur les avant-projets de rapports, les accords juridiques, les procès-verbaux de réunions, les documents opérationnels (propositions de projets, budgets, rapports d'activités, stratégie et procédure, etc.) ;
- pour chaque document ou ensemble de documents soumis au Consultant par la Facilité pour traduction, les parties conviennent d'un délai pour l'exécution du service, du coût (sur la base d'un taux fixe déterminé au préalable) et d'un calendrier de paiement.

3. Administration/établissement de rapports

Le Consultant réalisera ses prestations sous la supervision de la Secrétaire Générale qui lui fournira les éclaircissements nécessaires pour l'exécution de ses prestations.

4. Durée du contrat

La mission durera six (6) mois, commençant en décembre 2017 et s'achevant en juin 2018.

5. Qualifications et expériences requises

Le Consultant doit fournir une offre technique et une offre financière.

L'offre financière doit indiquer les coûts de traduction applicables par mot (de l'anglais vers le français, du français vers l'anglais, de l'anglais ou du français vers le portugais et du portugais vers l'anglais et le français). Le Consultant est également tenu de fournir les documents et avoir les compétences ci-après :

- au moins un master en traduction ou un diplôme équivalent dans le domaine des langues, de la communication ou dans toute autre discipline connexe pour chacun des traducteurs proposés ;

- un master en traduction juridique constituerait un avantage;
- une grande expérience dans le domaine de la traduction écrite de documents institutionnels et juridiques (tels que les documents de projet) ;
- pour chacun des traducteurs proposés, un degré élevé d'initiative, de fiabilité et de capacité à travailler de manière autonome et dans de brefs délais ;
- avoir d'excellentes compétences rédactionnelles en anglais, en français ou en portugais ;
- le candidat intéressé devra indiquer clairement sa langue maternelle: anglais, français ou portugais ;
- la connaissance des activités et des opérations de la Facilité africaine de soutien juridique sera considérée comme un atout ;
- l'expérience acquise auprès de la Banque africaine de développement et/ou d'autres organisations internationales/institutions financières internationales et la familiarité avec la terminologie du monde du développement seront considérées comme un atout ;
- une compétence dans l'utilisation de Microsoft Office ; et
- être ressortissant d'un pays membre de la Banque africaine de développement.

6. Comment postuler

La Facilité africaine de soutien juridique invite les Consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services susvisés. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations sur leurs qualifications et leur expérience démontrant leur capacité à exécuter cette mission (documents, références à des services similaires, expérience dans des missions similaires, etc.). Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par voie électronique à Mme Carmen Freire Da Costa à l'adresse c.freiredacosta@afdb.org au plus tard le 6 novembre 2017 à 17 heures, heure locale (Abidjan, Côte d'Ivoire) tout en mentionnant spécifiquement en objet « ALSF- Translators Consultants ».